



CHARTRE D'UTILISATION DU SERVICE ANNONCES EMPLOIS

L'accès au Service Annonces Emplois du Centre Régional Information Jeunesse Côte d'Azur (CRIJ) est soumis à la lecture et à l'approbation de la présente charte d'utilisation.

Ce service est fourni par le CRIJ dans le but de mettre en relation les employeurs et les utilisateurs désireux de trouver un emploi.

Le service est gratuit.

Les offres sont diffusées au public par **affichage** dans les locaux du CRIJ Côte d'Azur et sur le site Internet **www.crijca.fr**

L'offre est laissée à l'affichage pour une durée de 1 mois.

L'offre est saisie par le service Annonces Emplois dans un délai de 48h (jours ouvrés après réception), sous réserve que la totalité des informations nécessaires à l'affichage de l'offre aient été transmises par l'employeur.

Les employeurs s'engagent à informer le CRIJ si l'emploi n'est plus à pourvoir et doivent, impérativement, communiquer leurs coordonnées personnelles ou celles de l'entreprise.

Les offres sont classées par secteur d'activité socioprofessionnel :

- Animation / Sport
- Hôtellerie / Restauration
- Garde d'enfants
- Divers
- Commerce / Bureau
- International
- Alternance

Utilisation du Service :

Les utilisateurs consultent librement les offres et contactent eux-mêmes les employeurs.

En cas de problème, la responsabilité du CRIJ ne peut être engagée.
Par ailleurs, le CRIJ CA se réserve le droit de ne pas diffuser une offre.